Reconnaissance de dettes. «Avance Benjamin Quilichini, Collecte de Meuble du 29.01.2022»

Afin de garantir la qualité de ses activités, l'association Unipoly permet à ses membres d'engager des dépenses au nom de l'association. Le montant est ensuite remboursé au membre par la trésorerie générale de l'association sous condition que les dépenses ont bien été engagées afin d'aider l'association dans son but et sous la condition que la demande soit accompagnée de pièces justificatives valides qui prouvent que la dépense a été effectuée.

Le document présent témoigne d'une irrégularité dans les pièces justificatives présentées pour les dépenses engagées sous le nom « Avance Benjamin Quilichini, Collecte de Meuble du 29.01.2022». Dans de tels cas, et en l'absence de directives précises sur les mesures à prendre, le présent formulaire sert de confirmation quant à la nature et le but des dépenses engagées sous le nom «Avance Benjamin Quilichini, Collecte de Meuble du 29.01.2022».

Par leur signature du document présent, Benjamin Quilichini membre d'Unipoly association pour laquelle lesdites dépenses ont été engagées, et Nathan Fiorellino, trésorier de l'association Unipoly, confirment que les dépenses engagées sous le nom « Avance Benjamin Quilichini, Collecte de Meuble du 29.01.2022 » l'ont été dans le but de servir l'association et de ce fait doivent être sujettes à un remboursement.

Descriptif des objets présents dans l'ensemble des pièces justificatives pour la dépense:

- 1. Remboursement de l'avance de Benjamin Quilichini pour une collecte de Meuble.
 - (a) Pour un total de 25 CHF
 - (b) Dépense engagées par Benjamin Quilichini.

La trésorerie générale de l'association Unipoly reconnait ainsi devoir la somme de **25** CHF à Benjamin Quilichini.

Le·la créancier·ière, membre d'Unipoly

Benjamin Quilichini:

Le·la trésorier·ière d'Unipoly

Nathan Fiorellino: V. Fiorellino

Le 06.10.2022 à Lausanne